



## Décision de radiodiffusion CRTC 2007-304

Ottawa, le 15 août 2007

### **B.C.I.T. Radio Society**

Burnaby (Colombie-Britannique)

*Demande 2007-0641-8, reçue le 24 avril 2007*

*Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-59*

*5 juin 2007*

### **CFML Burnaby – renouvellement de licence**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de radio à courant porteur de langue anglaise CFML Burnaby, du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2014, aux **conditions** énoncées dans la présente décision et dans la licence qui sera attribuée.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
3. Le renouvellement de cette licence se situe dans le contexte de la *Politique relative à la radio de campus* (l'avis public 2000-12). Dans cet avis, le Conseil a indiqué que les stations à courant porteur autorisées devraient respecter les mêmes restrictions en matière de publicité que les stations de campus.
4. Par conséquent, la licence est **assujettie à la condition** que la titulaire diffuse tout au plus 504 minutes de matériel publicitaire (catégorie de teneur 5) par semaine de radiodiffusion, avec un maximum de 4 minutes pendant toute heure de la semaine en question.
5. De plus, comme autre **condition de** licence, la titulaire doit consacrer, au cours de chaque semaine de radiodiffusion, au moins 12 % de ses pièces musicales de la catégorie 3 (musique pour auditoire spécialisé) à des pièces canadiennes diffusées intégralement.
6. De plus, le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu des *Instructions au CRTC (Inadmissibilité de non-Canadiens)*, décret C.P. 1997-486, 8 avril 1997, tel que modifié par le décret C.P. 1998-1268, 15 juillet 1998, le président du conseil d'administration et au moins 80 pour cent de ses membres doivent être des Canadiens qui résident habituellement au Canada.

Secrétaire général

**Document connexe**

- *Politique relative à la radio de campus, avis public CRTC 2000-12, 28 janvier 2000*

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*